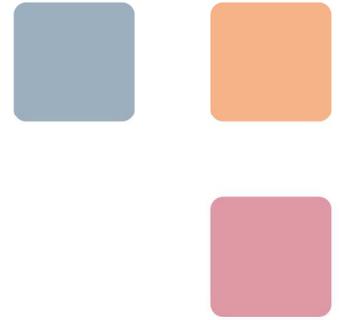




direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vienne



# Scolariser les enfants de moins de 3 ans dans le département de la Vienne

86

2015-2016

Direction des services départementaux  
de l'éducation de la Vienne, DSDEN 86



## Extraits de la circulaire n°2012-202 du 18-12-2012

### Les objectifs

« Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école ; de nouveaux effectifs y seront consacrés dès la rentrée 2013. »

« La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. »

« Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. »

### Le pilotage

« Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) sont les pilotes naturels des projets locaux, avec les directeurs des écoles maternelles concernées. Ils sont garants de la nécessaire concertation avec les collectivités territoriales. Ils évaluent la pertinence et l'efficacité des dispositifs. »

### Les modalités d'accueil

« Les projets d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans présentent des formes variées répondant aux besoins et aux ressources locales :

- un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants, dont le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc...) ;

- un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux. Cette solution peut être efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle. Elle présente l'avantage de la stimulation apportée par les pairs, mais constitue un cadre moins favorable à une prise en compte des besoins des jeunes enfants. Il est d'autant plus important de veiller aux conditions de scolarisation des plus jeunes enfants pour leur garantir des conditions de développement propices à leur âge ;

- un accueil en milieu mixte, associant services de petite enfance et école, permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement. Ce projet, co-élaboré par l'éducation nationale et les collectivités territoriales, doit garantir la complémentarité des



ressources apportées par chaque partenaire dans une cohérence éducative au service du parcours de l'élève. »

### **Le partenariat avec les collectivités territoriales et les services en charge de la petite enfance**

« La première entrée à l'école maternelle est le début d'un parcours qui est souvent très dépendant de la réussite de cette première approche du milieu scolaire. Ce moment délicat doit être une occasion pour l'école de s'ouvrir à ses partenaires. »

« La scolarisation des enfants avant trois ans se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance gérés principalement par les collectivités territoriales. Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée : une concertation est nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun. »

« La qualité de la prise en charge éducative des enfants de moins de trois ans est largement dépendante des collaborations qui s'établissent entre les collectivités territoriales, l'éducation nationale et les autres services ayant en charge la petite enfance (CAF, PMI, etc.). C'est pourquoi on favorisera une concertation régulière et durable avec les collectivités territoriales et les différents services de l'État chargés des questions de petite enfance, au niveau local et départemental. »



## Les objectifs de la scolarisation précoce





# Charte départementale pour une coéducation réussie des enfants de moins de 3 ans scolarisés en école maternelle

---

## Un projet partenarial

### Informer les familles et les partenaires

Au préalable, l'IEN met en place un comité de pilotage réunissant le directeur d'école, le maire de la commune concernée et/ou son représentant, la PMI, un représentant de la CCAS pour repérer les enfants qui bénéficieront prioritairement du dispositif.

Ce comité de pilotage organise une information commune auprès des services de PMI, des professionnels de santé, des services de la petite enfance, des maisons de quartier, de la mairie sur la possibilité de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

### Intégrer le projet d'accueil des moins de 3 ans dans le projet d'école

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique. Le projet d'école doit donc comporter une action spécifique précisant le contexte et les enjeux de l'accueil des enfants de moins de 3 ans, les modalités et l'organisation de cet accueil, ainsi que les liens avec les différents partenaires.

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis à différents moments de l'année définis dans le projet d'école en tenant compte des recommandations suivantes :

- fixer l'accueil des enfants de moins de 3 ans au plus tard au retour des vacances d'hiver pour éviter le décalage avec les autres enfants du groupe,
- veiller à accueillir si possible un enfant dans un groupe de 2 à 4 enfants plutôt qu'individuellement.

C'est ce qui permettra de garantir un accueil de qualité, individualisée et personnalisé.



## Accueillir les enfants

Pour sécuriser des élèves qui vivent leur première expérience de socialisation, l'enseignant prévoit et propose une rentrée échelonnée durant les premières semaines de la période 1. C'est un élément essentiel pour rassurer les enfants et la famille.

### Le temps d'accueil pour établir une continuité famille-école

La séparation parents - enfant, étape sensible, nécessite une attention toute particulière de la part de l'école. L'accueil est donc un temps essentiel où l'enfant s'installant dans la classe, accompagné de ses parents, accepte cette séparation.

Pour que la séparation soit vécue sereinement :

- les enfants, accompagnés d'au moins un des parents, sont accueillis dans la classe, en présence des deux adultes (enseignant et ATSEM) afin de favoriser à la fois la qualité de l'accueil des enfants et les échanges avec les parents ;
- les parents doivent sentir que leur enfant est accueilli (un petit mot, un geste, une proposition d'activité...) avec des paroles bienveillantes, non "jugeantes" et "individualisées" ;
- les parents auront la possibilité de rester dans la classe aussi longtemps que nécessaire. Le rituel de séparation peut inclure un temps où les parents accompagnent leur enfant sur une activité choisie sur une durée raisonnable.

### Le temps de présence à l'école

L'objectif étant, à terme, une scolarisation à temps plein, la durée du temps de présence de l'enfant, adaptée à ses besoins, sera définie par l'enseignant et ses parents dans le contrat de première scolarisation.

Une fois ce temps de présence déterminé, chacun s'engage à le respecter. Afin de tenir compte du développement de l'enfant, des ajustements pourront être proposés si nécessaire en concertation avec les parents.

### Les espaces

Les locaux mis à disposition des élèves devront répondre aux normes de sécurité spécifiques à l'accueil des enfants de moins de trois ans :

- une classe au rez-de-chaussée de plain-pied, spacieuse, équipée d'un point d'eau ;
- des toilettes à proximité et équipées pour l'hygiène des très jeunes enfants et pour le respect de l'intimité de l'enfant ;
- une salle de repos proche, si possible attenante à la classe ;



- un espace d'évolution équipé de matériel adapté pour des activités motrices et des déplacements variés ;
- une cour de récréation avec des structures utilisables pour des enfants de moins de 36 mois.

## Les besoins spécifiques

### L'aménagement de la classe : espaces, mobilier, matériel

Dans la classe, les espaces variés, riches et stimulants, clairement identifiables par les élèves, doivent pouvoir être évolutifs au fil de l'année. Particulièrement avec les tout-petits, les domaines d'activité sont des champs d'expériences. Il convient ainsi d'envisager différents espaces sans entraver la mobilité des enfants et en respectant les règles de sécurité :

- un espace moteur,
- des espaces de manipulation/expérimentation sensori-motrices,
- un espace repos/isolément dans la classe,
- des espaces dédiés aux jeux d'imitation,
- un espace bibliothèque,
- ...

Le mobilier et le matériel doivent être homologués pour les moins de 36 mois, adaptés à la taille des enfants, et respecter les règles de sécurité.

Les matériels des différents espaces de l'école accueillant les tout-petits seront choisis conformément au GUIDE MATERNELLE 270198 - sécurité équipements et matériels.

### Les moments de transition

Les moments de transition doivent être organisés et réfléchis. Ritualisés, l'enfant pourra les identifier et les anticiper afin de les vivre sereinement.

### Les récréations

Quelles que soient l'organisation de l'école et la composition des classes, le rythme des enfants de TPS prévaut sur celui des autres enfants pour les récréations.

Le lieu, la durée et le moment seront spécifiques, encadrés et organisés par l'enseignant de la classe concernée en fonction des besoins des enfants.

La cour implique une nouvelle prise de repères qui doit être rassurante pour les tout-petits.

Aussi, les récréations partagées avec les autres enfants des autres classes seront mises en place progressivement.

La récréation de l'après-midi n'est pas indispensable et ne doit en aucun cas précipiter les élèves dans la cour au réveil de la sieste.



## L'hygiène

L'accompagnement vers la propreté doit se faire conjointement dans la famille et à l'école. Si besoin, l'ATSEM sera appelée à effectuer les gestes d'hygiène nécessaires pour amener l'enfant à franchir cette étape dans le respect du rythme de sa maturation physiologique et de son intimité.

## La sieste

Pendant la première période scolaire et, dans l'année en fonction des besoins, l'enseignant accompagne les élèves sur le temps de sieste.

Ce temps est modulable dans le courant de l'année, au fur et à mesure que l'enfant grandit, et que son rythme de vie change. Ce temps de sieste correspond à un cycle de sommeil soit environ 1h30, à partir de l'endormissement.

S'il déjeune chez lui et qu'il se réveille assez tôt, il peut revenir à l'école l'après-midi : l'heure est à déterminer avec l'enseignant dans le cadre du contrat de première scolarisation.

Le temps de sieste organisé dans l'école, pour les enfants qui ont déjeuné à la cantine, doit être situé juste après le repas. L'ATSEM ou l'enseignant attaché à la classe accompagne l'endormissement. Les réveils échelonnés permettent un accueil personnalisé dans la classe par l'enseignant.

Chaque enfant dispose d'un casier individuel, repéré avec sa photo, et permettant de retrouver, après le temps de repos, ses vêtements et ses chaussures ; ceci l'aidera dans sa quête d'autonomie.

## Les apprentissages

Les apprentissages, spécificité de l'école maternelle, sont organisés pour permettre aux enfants de se mouvoir, agir, s'exprimer, explorer, découvrir, manipuler, expérimenter, jouer, parler, échanger.

L'aménagement des différents espaces de la classe offre des situations riches et variées permettant le développement et la construction du langage de l'enfant. Une organisation pédagogique en relation duelle ou en petits groupes est à privilégier.

En début d'année, les enfants sont invités à participer librement à des temps de langage (comptines, chansons à gestes,...). Progressivement, au cours de l'année, des temps de regroupement collectif dans une aire dédiée pourront être mis en place.

Des espaces moteurs composés de structures en mousse sollicitent, par leur agencement, des actions motrices spécifiques. Les enfants doivent pouvoir jouer avec des gros jeux à manipuler, à traîner (porteurs, chariots,...). En début d'année, l'espace moteur est aménagé dans la classe.

Au cours de l'année, il est évolutif et se déplace vers une salle qui jouxte la classe.

La cour de récréation peut être considérée comme un espace d'évolution complémentaire à la classe.



Des espaces de manipulation et expérimentation sont proposés pour multiplier et favoriser les situations d'apprentissages :

- bac à eau, sable, semoule, riz,...avec du matériel de transvasement,
- jeux de construction (blocs géants,...), de modelage,...
- surfaces d'expérimentation plastiques et graphiques à plat ou en volume (supports de grande taille horizontaux et verticaux, au sol,...), outils adaptés qui vont permettre à l'enfant d'exercer différentes actions (appuyer, frotter, gratter,...pour laisser une trace)
- matériels permettant différentes expériences sensorielles.

Des espaces pour pratiquer des jeux d'imitation (coin petites voitures/garage, dînette, poupées) s'enrichissent au fil de l'année.

Un espace bibliothèque avec des ouvrages adaptés, visibles et accessibles est créé. Il doit être suffisamment spacieux et chaleureux pour permettre de partager un moment de lecture à plusieurs.

Un espace est aménagé de manière agréable et confortable pour que l'enfant puisse s'isoler, se reposer quand il en ressent le besoin (petits matelas, oreillers,...).

## Accueillir les parents

### Au moment de l'admission

Lors de l'entretien d'admission avec le directeur, un contrat de première scolarisation est rédigé avec la famille, reprenant au minimum les points suivants :

- la date de rentrée,
- les modalités d'accompagnement (qui accompagne l'enfant, temps de présence dans la classe, attitude,...),
- les conditions d'une fréquentation régulière.

Dans ce contrat, sont également spécifiés les engagements des personnels de l'école (dont la bienveillance et l'empathie à l'égard de l'enfant) et de la famille.

Le contrat prévoit le calendrier des rencontres, la communication régulière avec les familles sur les évolutions de l'enfant dans son développement global et sur ses premières adaptations à l'école. Les parents sont invités à partager leurs propres observations.



## Une coopération renforcée avec les partenaires : CAF, PMI, services de la petite enfance et CCAS

Des moments d'échanges sont organisés à plusieurs reprises dans l'année pour :

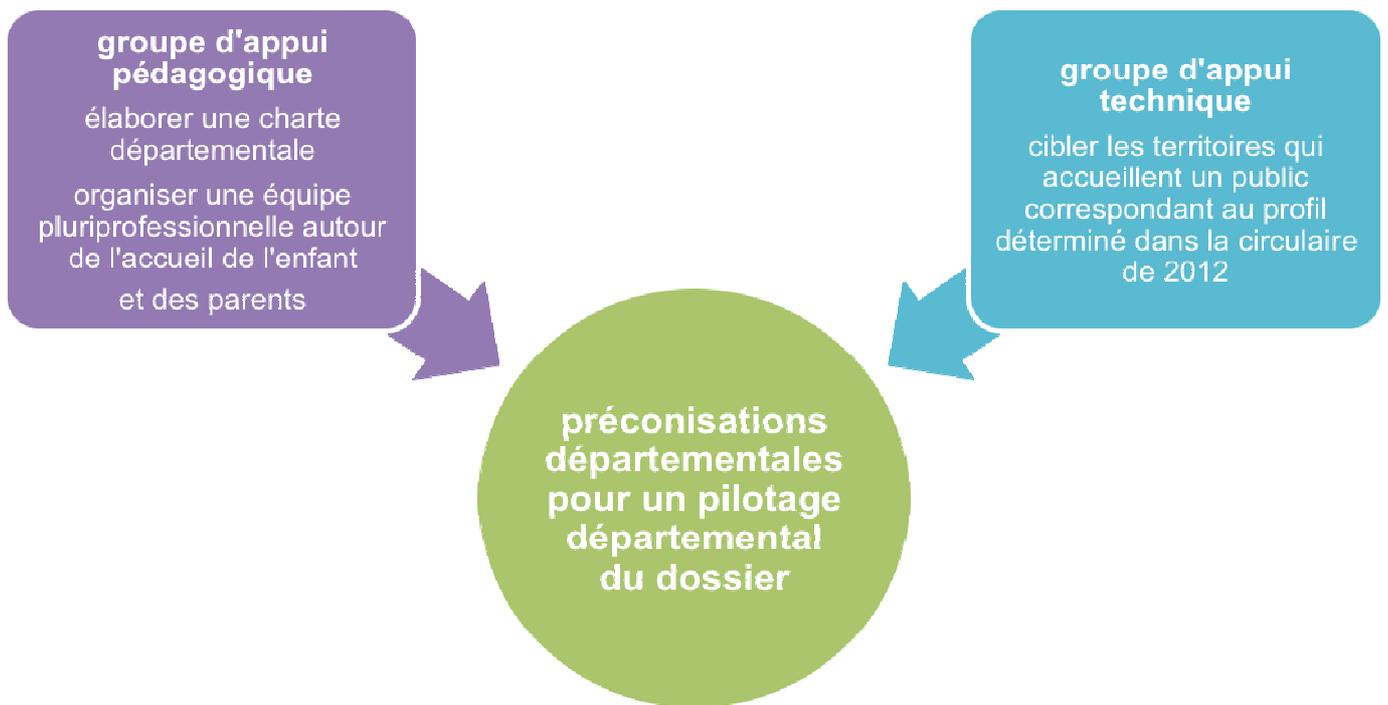
- évoquer des thématiques particulières (relation parent-enfant, sommeil, équilibre alimentaire, hygiène,...),
- comprendre le rôle de l'école et son fonctionnement,
- accompagner les parents dans leur cheminement de "parents d'élèves".

Ces moments sont encadrés par des équipes pluri-professionnelles : équipe enseignante, psychologue scolaire, médecin de PMI, éducateurs spécialisés, partenaires locaux (PRE, associations,...).

Si nécessaire, les partenaires peuvent être sollicités par l'équipe enseignante, notamment au moment de l'inscription.



## Le groupe de pilotage départemental pluri-professionnel : un partage de compétences au service des « Tout-petits ».





## Groupe d'appui pédagogique

Mme Catherine Wojciechowski	Inspectrice de l'éducation nationale - Poitiers Nord – mission maternelle
Mme Dorita Perez	Conseillère pédagogique mission maternelle
Mme Valérie Avezou	Chargée de mission académique
Mme Elsa Glykos	Inspectrice de l'éducation nationale – Poitiers Est
Mme Sylvie Robin	Conseillère pédagogique circonscription Poitiers Est
Mme Annie Jussaume	Inspectrice de l'éducation nationale – Lençloître
M. Laurent Desport	Inspectrice de l'éducation nationale – PoitiersOuest
Mme Blandine Gaudio	Chargée de mission académique éducation prioritaire
Mme Patricia Tissier-Fizazi	Médecin conseiller technique auprès du DASEN
Mme Marie-Dominique Halloumi	El Psychologue scolaire Poitiers Ouest – Vouillé
M. Jean-Michel Bouillaud	Directeur école d'application Lavoisier - Châtelleraut
Mme Elodie Frappé-Huet	PEMF - école d'application Lavoisier – Châtelleraut
M. Gaël Loir	Directeur école A. Daudet éducation prioritaire - Poitiers
Mme Laure Leahy	Professeur des écoles – école A. Daudet - Poitiers

## Groupe d'appui technique

Mme Catherine Wojciechowski	Inspectrice de l'éducation nationale - Poitiers Nord – mission maternelle
Mme Dorita Perez	Conseillère pédagogique mission maternelle
Mme Valérie Avezou	Chargée de mission académique
Mme Florence Retaud	Médecin PMI
Mme Sylvie Bonniol	Puéricultrice PMI
M. Anthony Brune	Conseiller technique CAF Vienne
Mme Julie Fabien	Conseillère technique CAF Vienne
Mme Valérie Gustin-Moinier	Direction générale CCAS Poitiers – Petite enfance
Mme Alexia Boussageon	Service petite enfance CCAS Poitiers
Mme Nathalie Couvidou	Service petite enfance CCAS Poitiers
Mme Fabienne Marchand	Responsable service petite enfance - CCAS Châtelleraut
Mme Elisabeth Chevallier-Compain	Responsable service éducation – Ville de Châtelleraut
Mme Géraldine Duchange	Assistante sociale – Conseil départemental 86
Mme Alexia Boussageon	Mutualité Sociale Agricole